

Extrait du registre des délibérations

Séance du 8 Janvier 2018

L'an 2018 et le 8 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : Salle du Conseil - Mairie de Vernantes, sous la présidence de M. MOREAU Étienne, Maire.

Présents : M. MOREAU Étienne, Maire, Mmes : DESCHAMPS Gisèle, FUSELLIER Nathalie, RIQUIN Sandra, TARDIVEL Jacqueline, MM : DA SILVA Manuel, FONTENY Yann, FRÉMONT Thierry, GROSBOIS Thierry, NEAU Patrice, PACORY Christian, PAPOT Thierry, PASQUIER Jacky, POIRIER Florent.

Excusée ayant donné procuration : Mme DESMARRES Sandrine à M. MOREAU Étienne.

Excusées : Mmes : BREFORT Sylvie, CORBEL Pascale, DESCHAMPS Sandra, GRÉGOIRE Valérie.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

Présents : 14

Date de la convocation : 03/01/2018

Date d'affichage : 03/01/2018

A été nommé secrétaire : M. NEAU Patrice.

Monsieur le Maire confirme aux membres présents du Conseil Municipal les démissions de leur fonction de conseillère de Mesdames Sandra DESCHAMPS et Pascale CORBEL.

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte-rendu de sa réunion en date du 05 décembre 2017.

1 - Parc Naturel Régional (PNR) Loire-Anjou-Touraine

Monsieur Pascal QUENIO, assisté par Monsieur Pascal LAIGLE, intervient en début de réunion afin de présenter aux membres du Conseil Municipal le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine.

Ce parc créé en 1996, renouvelé par décret en 2008 pour 12 ans, couvre un territoire de 271 000 hectares comptant 202 331 habitants et s'étendant sur 117 communes, 2 départements (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire) et 2 régions (Pays de la Loire et Centre - Val de Loire).

Ses missions :

- Préserver et valoriser les patrimoines naturel et paysager, bâti et culturel
- Contribuer à l'aménagement durable du territoire
- Favoriser un développement économique et social respectueux de l'environnement
- Accueillir, informer et sensibiliser le public (enfants, habitants, touristes...)
- Expérimenter, innover, transférer

Ses actions au service du territoire sont menées dans les domaines suivants :

- Biodiversité
- Écodéveloppement
- Mobilité
- Cadre de vie
- Tourisme
- Éducation
- Culture et valorisation des patrimoines

Le Parc Naturel Régional accompagne plus particulièrement les collectivités dans leur projet paysager et dans la prise en compte de la Trame Verte et Bleue. Des solutions concrètes leur sont également apportées pour la mise en œuvre du développement durable.

En matière d'urbanisme, les communes peuvent être aidées dans le cadre de leur projet d'aménagement et pour l'élaboration de leurs documents de planification.

Cet accompagnement peut également être offert aux communes dans le cadre de la mise en valeur d'itinéraires thématiques de découverte des patrimoines.

Un projet éducatif, encadré par des structures partenaires, peut aussi être proposé aux établissements scolaires.

Les avantages pour la Commune de Vernantes dans le fait d'intégrer ce Parc Naturel Régional, seraient de pouvoir bénéficier d'une aide pour la réalisation de projets locaux. Aussi, il est décidé que le Conseil Municipal délibérerait lors de sa prochaine réunion pour se positionner quant à l'éventuel rattachement de la commune au dit parc.

2 - Convention de prestations du service Application du Droit des Sols (ADS) pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

Considérant le terme de la convention de prestation de services relative à l'instruction des ADS par la Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire à compter du 1er janvier 2018,

Considérant la création du service communal d'instruction des ADS par la Ville de Longué-Jumelles au 1er janvier 2018,

Considérant la demande de la commune à bénéficier du service communal d'instruction des ADS de la Ville de Longué-Jumelles pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à compter du 1er janvier 2018,

Vu le projet de convention de prestation de services présenté, ayant pour objet de définir les modalités administratives, juridiques et financières dans le cadre de la mise à disposition du service instructeur ADS de la Ville de Longué-Jumelles pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune, conformément à l'article R423-15 du Code de l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de prestation de services (jointe à la présente) ayant pour objet de mettre à disposition de la commune le service communal d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol de la Ville de Longué-Jumelles à compter du 1er janvier 2018,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

3 - Prolongation du bail de location de l'école de conduite rue de Vernoil

Le délai d'instruction de la demande de permis de construire déposée par le gérant de l'école de conduite pour son installation rue de Jalesnes, ayant été majoré, ce dernier demande à la Commune de Vernantes la prolongation du bail de location du local qu'il occupe actuellement au numéro 23 bis de la rue de Vernoil pour exercer son activité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accéder à cette requête et donc de reporter le terme du dit bail au 28 février 2018.

4 - Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'eau potable du SIEA pour l'année 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Rapport (annuel) sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) établi par le Syndicat Intercommunal de l'Est-Anjou (SIEA) pour l'année 2016 et ce conformément aux termes de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire l'élaboration et la publication de ce document consultable sur le site de l'Observatoire National des Services de l'Eau et de l'Assainissement : www.services.eaufrance.fr et dont une copie est, par ailleurs, mise à la disposition du public en mairie pour consultation.

Questions diverses :

- Suite à l'étude réalisée sur l'acoustique de la salle des fêtes, il est décidé de procéder à un appel d'offres en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration de la qualité phonique du bâtiment.

- Le point de contact de La Poste devrait être confié à un commerçant de Vernantes.